



N°DEL109-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **VINGT ET UN** du mois d'**OCTOBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **QUINZE OCTOBRE 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL DOURTHE – M. Pascal DAGES – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI – M. Yves LOUMÉ – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – M. Laurent LAFOURCADE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – Mme Alexandra BOGNENKO SANIEZ – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Martine DEDIEU
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON
M. Guillaume LAUSSU
Mme Martine ERIDIA
M. Alexis ARRAS
Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU
M. Serge POMAREZ
M. Albert AUZEMERY
M. Hervé DARRIGADE
Mme Catherine LAGRASSE
M. Henri BEDAT
Mme Christelle LALANNE

Donne pouvoir à :

M. Julien DUBOIS
M. Julien RELAUX
M. Grégory RENDÉ
M. Amine BENALIA BROUCH
Mme Marylène HENAULT
Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI
Mme Gloria DORVAL
Mme Bérengère SABOURAULT
Mme Caroline JAY
M. Laurent LAFOURCADE
Mme Sylvie PEDUCASSE
M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Martine DEDIEU – Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – M. Alexis ARRAS – Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU – M. Serge POMAREZ – M. Albert AUZEMERY – M. Hervé DARRIGADE – Mme Catherine LAGRASSE – M. Jean-Claude BLANES – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Hikmat CHAHINE.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA



OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE CENTRE DEPARTEMENTAL INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX

Monsieur le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-6 ;

Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de gestion des déchets ;

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret 2006-583 du 23 mai 2006 modifié relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap ;

Vu la circulaire interministérielle n° DGAS/DGS/SD3C/SD6C/2007/194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D.351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation. Ainsi que les modalités spécifiques de coopération avec les centres de formation ;

Vu la demande du DITEP sollicitant l'intervention des ambassadeurs du tri au sein de leur structure

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Cette convention a pour objet d'organiser la coopération entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et le Centre Départemental de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (DITEP), installé sur la Commune de Saint-Paul-lès-Dax, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'animation et de sensibilisation sur la protection de l'environnement.

Ce projet permettra aux jeunes, âgés de 8 à 18 ans, de bénéficier de séances sur les thèmes de la préservation de la biodiversité, la consommation responsable, le tri des déchets ...

L'objectif général pour le DITEP est de renforcer les moyens d'éducation à l'environnement en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la convention de coopération avec l'ITEP du Pays Dacquois.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention (jointe en annexe) et tout document s'y afférent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le 28/10/2021



sont chargés, chacun en ce qui le

ID : 040-244000675-20211021-DEL109_2021-DE

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale s
concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 21 octobre 2021

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le 28/10/2021

ID : 040-244000675-20211021-DEL109_2021-DE

